

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 9 mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 2 mars 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 2

Serge ARLOT, Philippe GALL

Procurations : 2

Serge ARLOT, procuration à Gilles GUINARD

Philippe GALL, procuration à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210309-04 : Atlas de biodiversité communale : projet et plan de financement

Madame le Maire expose au Conseil municipal les principes de l'Atlas de biodiversité communale (ABC), et présente l'appel à projets de l'Office français de biodiversité (OFB) relatif à ces ABC. Un ABC est une démarche qui permet à une collectivité de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné. La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale poursuit de multiples objectifs. A la fois outil d'information et d'aide à la décision, il cherche à :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés ;
 - sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser ;
 - intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.
- Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus (ces productions doivent être livrées et rendues publiques) :
- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats ;
 - la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire ;
 - la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Le ministère de la Transition écologique estime, dans son guide méthodologique, que le coût moyen d'un ABC est actuellement entre 15 000,00 € et 35 000,00 €, d'après les retours d'expérience. Ce coût varie en fonction de la superficie, du degré d'exhaustivité demandé et de la complexité écologique du territoire.

Un nouvel appel à projets pour 2021 a été lancé par l'OFB et vise notamment à accorder au porteur de projet – la commune – un financement pour l'opération à hauteur de 80 % des dépenses éligibles.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'acter la candidature à l'appel à projets sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Réalisation ABC	21 000,00 €	Etat (OFB)	16 800,00 €	80 %
		Autofinancement commune	4 200,00 €	20 %
Total dépenses	21 000,00 €	Total recettes	21 000,00 €	-

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
approuve le projet d'engager la Commune d'Ornon dans la mise en œuvre d'un ABC,
décide de répondre à l'appel à projets lancé par l'OFB,
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**